

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SECTORIELLE ANNUELLE (ESA) POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1) Intitulé de l'enquête

Enquête sectorielle annuelle (ESA) ; il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation sera en 2009 sur l'exercice 2008.

2) Services producteurs

Les services producteurs, maîtres d'ouvrage de cette enquête, sont multiples : le Scees (service statistique du ministère de l'agriculture et de la pêche) pour sa compétence sur les industries agro-alimentaires, les exploitations forestières et les scieries ainsi que les coopératives agricoles de transformation et de commerce de gros, le SESP (service statistique du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) pour celle sur les transports et la construction et l'Insee pour celle sur le commerce et les services.

3) Service réalisant la collecte

Seul l'Insee réalisera la collecte de l'ESA, les deux autres maîtrises d'ouvrage lui déléguant la maîtrise d'œuvre de leur enquête sectorielle annuelle.

4) Historique de l'enquête

Cette enquête est formellement nouvelle bien qu'en fait elle soit une redéfinition sensible des EAE sur les mêmes champs sectoriels dans le cadre du programme Resane.

Un des objectifs principaux de ce programme étant l'allègement de la charge de réponse des entreprises via une large mobilisation des sources administratives, toutes les données jusqu'alors collectées dans les EAE et qui sont de fait déjà disponibles dans diverses sources administratives, notamment fiscale, ne feront plus l'objet d'une enquête statistique. L'ESA correspond ainsi à une EAE très allégée, notamment de quasiment toutes ses données comptables, des principales données d'emploi et des données d'échanges extérieurs.

Simultanément, le programme Resane, toujours avec son objectif d'allègement de la charge de réponse, a été l'occasion de réexaminer la plupart des autres questions de l'EAE sous le double angle d'une part du besoin réel de disposer annuellement de ces données, d'autre part de la capacité des entreprises à y répondre de sorte que les statistiques atteignent le niveau de qualité souhaité. Cet examen a conduit (et conduira plus encore, l'instruction n'étant pas totalement achevée) à supprimer des questions usuellement posées dans les EAE bien que ne faisant pas double emploi avec une autre source administrative.

5) Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ne s'agissant pas d'une reconduction stricto sensu, un tel bilan ne peut être présenté ; plus généralement la définition du programme Resane repose sur le bilan du système actuel d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Les allègements mentionnés au § précédent témoignent de la volonté de supprimer toute question pour laquelle la qualité de réponse des entreprises a été finalement jugée insuffisante ou dont l'utilisation n'a pas été considérée comme suffisamment large.

6) Objectifs généraux de l'enquête et des résultats produits

Le 1^{er} objectif de l'ESA sera, comme pour les EAE précédemment, de repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, et d'en déduire alors leur activité principale (APE). Cet objectif est premier tout d'abord en ce qu'il conditionne le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles. Ensuite, il conditionne un bon passage secteur/branches, sur lequel repose l'élaboration des comptes nationaux de la France.

Le 2^{ème} objectif de l'ESA est de repérer les restructurations juridiques qui affectent la vie des entreprises et dont le repérage est essentiel pour produire de bonnes statistiques en évolution.

Le 3^{ème} objectif consiste à compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement, notamment dans sa composante immatérielle.

Enfin, le 4^{ème} et dernier objectif est propre à chaque secteur économique : décrire au travers de variables spécifiques les principales caractéristiques du secteur.

7) Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête ESA est un élément du nouveau système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ; il est donc difficile d'examiner l'intérêt de l'ESA indépendamment du système d'ensemble ; il en va ainsi de l'observation des branches des entreprises (1^{er} objectif de l'ESA) qui ne donnera pas nécessairement lieu à publication mais qui demeure indispensable au classement sectoriel des entreprises et donc à l'élaboration des statistiques sectorielles. Il en va ainsi de toutes les variables de l'ESA hormis celles correspondant à un besoin de connaissance spécifique d'un secteur (formes de vente dans le commerce, etc.).

Pour ces dernières variables (connaissance sectorielle), une partie d'entre elles relèvent du règlement européen SBS (Structural Business Statistics), le reste relevant de demandes exprimées le plus souvent dans les commissions des comptes correspondantes.

8) Place dans le dispositif statistique

L'ESA est un élément du futur système Esane, qui sera produit par le programme Resane. Le système Esane sera au cœur de la statistique d'entreprise, comme l'étaient précédemment les EAE, Suse (système unifié d'entreprise) et le SIE (système intermédiaire d'entreprise) auxquels Esane se substituera.

9) Insertion dans le système d'information Esane

Comme déjà souligné à différentes reprises, l'enquête Esa est un élément du système Esane qui combinera l'utilisation de plusieurs sources administratives à celle de l'enquête statistique ESA. Toutefois l'avis d'opportunité, objet de cette fiche, ne concerne que l'enquête ESA et non le système Esane dans son ensemble.

En tant qu'enquête statistique, l'ESA comportera différents types de questionnaires adaptés à chaque grand secteur économique ; l'enquête sera faite en plusieurs vagues qui tiendront compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises. Ces vagues s'étaleront de la fin de l'année n-1 à février n ; les réponses sont espérées pour le 1^{er} semestre de l'année n, l'exercice observé étant l'exercice comptable n-1.

10) Cible de l'enquête

L'unité statistique sera l'entreprise, au sens économique du terme. Pour l'essentiel cette notion d'entreprise correspond à celle de société juridique. Dans le cas de sociétés qui sont filiales d'un groupe, cette correspondance ne vaudra pas toujours : dans de nombreux cas en effet, la notion économique d'entreprise correspond à un ensemble de filiales définissant généralement une branche opérationnelle (plus précisément la partie française de cette branche opérationnelle). Pour toute précision supplémentaire sur ce point on pourra se reporter au projet de rapport du groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles d'entreprise fondées sur les groupes (disponible sur le site du Cnis).

Le nombre d'unités enquêtées sera inférieur ou égal à celui des EAE correspondantes ; il sera donc inférieur à 120 000.

11) Champ de l'enquête

Il s'agit des secteurs économiques du commerce, des services, des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction. Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête.

12) Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique sera la France métropolitaine pour les premières années de production, les DOM faisant alors l'objet d'une enquête à part. A terme, les DOM seront partie prenante du système Esane au sein duquel une ou plusieurs adaptations pourront s'avérer nécessaires du fait de spécificités domiennes.

13) Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera définie comme l'est aujourd'hui celle des EAE ; seuls les outils mis en œuvre différeront, le programme Resane ayant notamment prévu de mettre en place un répertoire statistique duquel sera annuellement extraite la base de sondage.

L'échantillonnage reposera également sur les mêmes grands principes que ceux appliqués aujourd'hui pour les EAE (sondage stratifié selon des classes de taille croisées avec les secteurs économiques) ; une réflexion est en cours sur le maintien ou non du principe de renouvellement partiel de l'échantillon, les contraintes n'étant plus les mêmes que pour l'EAE, vu l'allègement sensible de l'enquête.

14) Mode de collecte

Comme pour l'EAE, il s'agira d'une enquête postale dans un premier temps. La possibilité de répondre par internet sera développée ultérieurement mais le développement d'un serveur de réponse par Internet n'était pas compatible avec le délai de début 2009. La possibilité pourrait être ouverte en 2010 ou 2011.

15) Date et périodicité de la collecte

Il s'agit d'une collecte annuelle qui sera effectuée en plusieurs vagues entre la fin de l'année n-1 et la fin du premier semestre n.

16) Contraintes imposées à l'enquête

Aucune

17) Instances de concertation

S'agissant d'une évolution via un très sensible allègement d'une enquête socle de la statistique d'entreprise, il n'a pas été jugé nécessaire de s'entourer d'un comité de concertation ; en revanche, chaque maîtrise d'ouvrage sectorielle a mis à profit ses contacts réguliers avec les professionnels du secteur, les principaux utilisateurs (notamment dans les différentes commissions des comptes) pour faire évoluer au mieux le questionnement sectoriel. On peut notamment citer pour les secteurs tertiaires la communication qui a été faite lors de la formation « commerce, services » du Cnis (réunion du 21 mai 2007) sur la préparation de cette enquête sectorielle annuelle (ESA) et en particulier sur les violets sectoriels envisagés.

S'agissant des utilisateurs internes à l'appareil statistique que sont les comptables nationaux, un examen approfondi a été mené quant aux besoins de ces derniers ; cet examen a permis notamment d'envisager une collecte à une fréquence bien moindre qu'auparavant (pluriannuelle) de certaines variables. Dans ce dernier cas, ces variables n'ont pas été reconduites dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

S'agissant enfin du libellé des questions et de l'amélioration de leur formulation, on peut rappeler qu'une opération pilote (OPE) en vraie grandeur de cette enquête a été menée en 2007 sur 3 secteurs. Les réactions des répondants ont permis là-aussi de progresser dans la conception des futurs questionnaires.

18) Exploitation et diffusion des résultats

Dans le cadre du programme Resane, la diffusion des résultats sera profondément revue dans son calendrier et dans sa forme ; quelques principaux éléments peuvent être d'ores et déjà donnés, tout en soulignant que le dispositif dans son ensemble n'est pas encore définitif.

La calendrier de diffusion des statistiques structurelles (dont celles issues de l'ESA ou élaborées grâce à l'ESA) sera sensiblement resserré par rapport à aujourd'hui : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence ; de plus des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature - division vraisemblablement).

Le principal vecteur de diffusion sera le site Alisse (au moins pour les principales variables) ; celui-ci sera rénové notamment pour prendre en compte le fait que la nouvelle stratégie de diffusion des statistiques structurelles sera, par la force des choses, une logique « produit » et non plus une logique « source » comme précédemment.

Les maîtrises d'ouvrage sectorielles développeront tous les outils de diffusion qu'elles jugeront nécessaires ; l'Insee, pour sa part, assurera une première mise à disposition très rapide de l'ensemble des résultats (fin d'année n+1 pour l'exercice de référence n) qui sera accompagnée d'une première analyse visant à mettre en évidence les grands traits de l'activité des entreprises dans une logique transsectorielle.

Enfin, il faut souligner que les produits standards de diffusion ne croiseront plus le niveau d'activité le plus fin (5 chiffres de la Naf rév. 2) avec les classes de taille, cette finesse ne devant plus être accessible à l'avenir que sur demande (des outils seront développés en conséquence dans le cadre du programme Resane).